

https://www.lastampa.it/cronaca/2023/02/10/news/chiesto_lergastolo_per_lex_magnat_e_di_eternit_a_casale_consapevole_che_sarebbe_stata_una_strage-12635340/ :

La prison à vie demandée pour l'ancien magnat d'Eternit à Casale : « Il était conscient que ce serait un massacre ».

Le maxi-procès qui se tient à Novara a permis de présenter au tribunal l'histoire de 392 victimes, dont certaines étaient des travailleurs directs de l'entreprise.

Emprisonnement à vie pour Stephan Schmidheiny. Après un an et demi d'audiences, telle est la demande du magistrat Gianfranco Colace dans le procès Eternit bis qui se déroule contre l'ancien propriétaire de l'usine qui a fonctionné à Casale Monferrato pendant des décennies, jusqu'en 1986. Le maxi-procès qui se tient à Novara a porté devant le tribunal l'histoire de 392 victimes, dont certaines étaient des travailleurs directs de l'entreprise. Il y a aussi des citoyens qui vivaient dans un rayon de 10 km autour de l'usine et qui, au fil du temps, sont tombés malades puis sont morts.

Il y a 392 cas, mais ce sont 392 familles, des enfants qui ont perdu leurs parents et n'ont pas pu étudier, des mères, des frères, des sœurs, des épouses, des maris. On pourrait dire, a expliqué le magistrat au tribunal, que nous avons affaire à un massacre dû à l'amiante : non, messieurs les juges, il s'agit d'un massacre humain dont M. Schmidheiny est également responsable". L'entrepreneur, qui ne s'est jamais présenté aux audiences, est accusé d'homicide volontaire avec préméditation. Sa collègue Maria Giovanna Compare, la procureure de Vercelli qui a soutenu Colace dans l'enquête et dans le procès devant les juges de Novara, a affiché une série de chiffres. Au cours des années étudiées (1975-1986), "dans les zones agricoles situées à des kilomètres de l'usine de Casale, on a détecté la même concentration d'amiante que celle mesurée dans la zone industrielle de Milan.

Même pour les épouses des employés, le risque de tomber malade était 18 fois plus élevé que la moyenne. Les personnes qui ont vécu pendant 10 ans avec un travailleur d'Eternit ont vu leur taux de risque de tomber malade multiplié par 9 par rapport à tout autre individu". Toujours en 2001, il a été établi que "pour ceux qui travaillaient chez Eternit, le risque de contracter un mésothéliome était multiplié par 50, pour ceux qui vivaient entre 500 mètres et 1,5 kilomètre de l'usine, il était multiplié par 22 et ne diminuait qu'au-delà de 10 kilomètres de l'usine".

L'enquête a débouché sur "de véritables manuels de désinformation et de mystification des risques réels de tomber malade en raison d'une exposition progressive à l'amiante", a expliqué le magistrat, dépeignant Schmidheiny comme "un entrepreneur colonialiste" parmi les responsables d'un massacre "qui n'est pas le massacre de l'amiante, mais aussi celui d'un homme qui a jonglé entre la conscience de la nocivité du produit et la survie du marché".

"Il était conscient des conditions dans lesquelles se trouvait l'entreprise. Il ne connaissait ni les noms ni le nombre de personnes qui allaient mourir, mais il a poursuivi l'entreprise avec obstination et lucidité en acceptant la possibilité, d'un massacre auquel il a adhéré".

(Traduction Annie Thébaud-Mony)